



Harcellement apres obligation de ne pas rentrer en contact

Par **louloute17**, le **08/02/2015** à **12:13**

Bonjour,

en instance de divorce (ONC passée) mon mari vient d'etre condamné devant le correctionnel a deux mois de sursis avec mise a l'épreuve , obligation de se faire soigner et interdiction de rentrer en contact avec moi (hors tribunaux) pour une durée de 24 mois .

l'audience en correctionnel date du 14 janvier 2015 ... aujourd'hui mon mari c'est allié avec une personne et me ferait surveiller par un détective privée (source sure) ... il a un pris un nouveau tel pour echanger uniquement avec cette allié avec un pseudo , ma question est comment puis je prouver que monsieur cherche a me nuire , me harcelle avec une complice ? a t'il le droit ?

puisse etre prouver comme une facon detourner de rentrer en contact et surtout atteinte a ma vie privée ? (je precise qu'il cherche a prouver l'adultere alors que lui est avec une femme depuis 1 an et ce cache pas) . merci je vis dans l'angoisse .